



LA TOUR- BLANCHE-CERCLES

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE
2018-03-01**

Date de la convocation : 6 mars 2018 Date d'affichage : Date de Notification :

Nombre de membre en exercice : 21 Présents : 15 Votants : 16

Séance ordinaire du 13 mars 2018

L'an deux mil dix huit le 13 mars à 18 H 30 à la mairie de Cercles

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Cercles, sous la présidence de Monsieur Paul MALVILLE, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	R
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	A	DANVIN Eric	P
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	A	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	P	TAMISIER Jean	A

Avait donné pouvoir : Mr FARGES Raphaël à Mr BONNEFOND Daniel

Madame Précigout Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la révision du zonage d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2224-10 du code Général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement

VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement :

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zonages d'assainissement sur leur territoire ;

VU la nouvelle loi sur l'Eau du 30 décembre 2006

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2017 autorisant Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation d'une enquête publique,

VU la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 6 décembre 2017 désignant Mme Sylviane SCIPION en qualité de commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique

VU l'arrêté du Maire en date 22 janvier 2018 prescrivant la révision du zonage d'assainissement collectif

CONSIDERANT que cette étude a été soumise à enquête publique du 12 février 2018 au 26 février 2018. La publication de l'ouverture d'enquête a été faite par voie de presse dans deux quotidiens le 26 janvier 2018 et une deuxième fois dans un quotidien le 16 février 2018.

L'avis d'enquête a été affiché en mairie de La Tour Blanche et en mairie de Cercles 15 jours avant l'enquête et durant l'enquête.

L'ensemble du dossier est consultable depuis le 26 janvier 2018 et le restera pendant un an. Les administrés avaient la possibilité d'émettre par mail des observations via une adresse mail mis à leur disposition,

CONSIDERANT le peu de remarques des administrés.

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois après la fin de l'enquête pour émettre un avis,

Monsieur le Maire propose de valider les plans de zonage d'assainissement collectif et les joint en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de zonage d'assainissement collectif.
- **Informe** que le dossier d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies de La Tour-Blanche et Cercles pendant une durée d'un an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles liés à cette affaire.

Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à La Tour-Blanche-Cercles, le 13 mars 2018

Le Maire
Malville Paul



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20/03/2018

Et de la publication, le 20/03/2018

